

Du nouveau dans la collecte des déchets



Du nouveau dans la collecte des déchets

Le Sitcom Est informe de l'évolution du mode de collecte des déchets ménagers à compter du 28 juin prochain. Les déchets ménagers seront alors collectés en points d'apport volontaire accessibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. A compter du 28/06/2021

Des colonnes enterrées et aériennes faciles d'accès sont mises à disposition sur l'ensemble du territoire.

Ce changement de mode de collecte va permettre :

- d'augmenter les quantités d'emballages recyclables avec des volumes suffisants pour trier mieux et plus,
- de préserver la qualité du tri (impossible de déposer des encombrants non recyclables dans la colonne),
- de préserver l'environnement en diminuant l'empreinte carbone générée par la collecte en porte à porte,
- d'améliorer le cadre de vie : les points d'apport volontaire feront l'objet d'une maintenance et d'un nettoyage régulier
- de diminuer les accidents de travail (risques musculo-squelettiques dorso-lombaires, de piqûres, blessures diverses, risques biologiques etc.
- de maîtriser les coûts de gestion des déchets tout en faisant face aux futures réglementations sans pour autant augmenter de façon démesurée la pression fiscale.